

Les deux parties se sont félicitées du recours à la formule des accords sectoriels de gouvernement à gouvernement et ont noté avec satisfaction la conclusion d'une première entente de ce genre dans le secteur de la formation professionnelle alors qu'une seconde est en négociation dans le secteur du tourisme. Les deux parties se sont également réjouies de la conclusion d'importants contrats pluriannuels dans les secteurs du blé, du colza et du lait et ont convenu d'encourager le recours à cette formule pour différents secteurs d'activité. Il a été noté, par ailleurs, le grand nombre de missions échangées au cours de la dernière année et le souhait a été exprimé, de part et d'autre, que ce flux d'échanges se continue en vue d'accroître les retombées concrètes auxquelles elles ont donné lieu.

Les deux délégations ont également porté leur attention sur la complémentarité existant entre les secteurs prioritaires du plan quinquennal algérien et les domaines de pointe de l'industrie canadienne, notamment dans les secteurs des transports, construction et habitat, hydraulique, télécommunications, agriculture et tourisme. Les deux parties ont tenu à souligner l'importance de l'élargissement de leurs rapports à la coopération humaine en accordant une attention particulière aux besoins de formation. A cet effet, elles ont procédé à l'examen d'un projet d'accord de coopération technique et se sont entendues sur les principes et objectifs le régissant.

A l'issue de son séjour en Algérie, l'honorable Pierre De Bané a tenu à remercier les autorités algériennes pour la qualité de l'accueil dont lui-même et les membres de la délégation ont été l'objet et il a souligné que le succès de cette deuxième réunion de la Commission inter-gouvernementale de coopération économique, technique et scientifique témoigne de l'amitié féconde et de l'esprit de coopération qui caractérise les relations entre le Canada et l'Algérie.